

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2014

Le vendredi 3 octobre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 29 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mrs PERRAUD Serge, Maire – VICAT Maurice, 1^{er} adjoint – Mme MARGARON Florence, 2^e adjointe – M. PERRIOLAT Romain, 3^e adjoint – Mme ROUX Elisabeth, 4^e adjointe - Mme LEFRANCOIS Anne-Laure, conseillère municipale déléguée – Mrs FODRAZ Jean-Claude - THOMAS Jean-Yves – Mme TROUILLET Marie-Danielle – Mrs NOGUEIRA José - VILLON Jean-François – Mmes GENOUDET Nathalie - – M. DUMAS Olivier – Mme MACHUT Françoise.

EXCUSÉE : Mme AMARA Flora

A été nommé secrétaire de séance : Romain PERRIOLAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 5 septembre 2014.

➔ Approuvé à l'unanimité des membres présents.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter pour :

- un accroissement d'activités → la durée du recrutement ne peut excéder 12 mois, cela concerne le recrutement de personnel pour les Temps d'Activité Périscolaire,

- un besoin imposé à la collectivité → la durée du recrutement ne peut excéder 36 mois, cela concerne le recrutement de personnel pour les Temps d'Activité Périscolaire,

- le remplacement d'un agent titulaire indisponible → pendant toute la durée d'absence de l'agent titulaire, cela concerne le remplacement de l'agent d'accueil actuellement en congé maternité. Il convient d'autoriser le Maire à faire appel à des contractuels pour le remplacement d'un agent titulaire indisponible.

Ces délibérations seront effectives pour toute la durée du mandat.

➔ Approuvé à la majorité : 12 pour et 2 contre (Françoise MACHUT et Olivier DUMAS votent contre).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Création du Grade d'Adjoint Technique Principal 2^e classe. Cet avancement de grade par voie d'ancienneté concerne Jacques DJAOUTI. L'avis favorable avait été donné en février dernier par l'ancienne municipalité, nous devons donc suivre cet avis qui a été également

validé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

➔ *Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Romain PERRIOLAT présente le nouveau contrat de location ainsi que le règlement d'utilisation de la salle des fêtes. Le conseil municipal doit donner son approbation.

➔ *Approuvé à l'unanimité des membres présents pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2015.*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BIEN VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE »

Anne-Laure LEFRANCOIS présente le projet « pôle social » de l'Association « Bien vivre sur notre territoire ».

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'attribuer pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 100 € à cette association.

➔ *Aucune attribution de subvention votée par le conseil municipal.*

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission des écoles** : une réflexion sera lancée sur l'homogénéisation des règlements du temps périscolaire,

- **Conseil d'administration de l'EHPAD** : l'ADMR ne s'est pas manifestée pour sa composition. Madame Simone BERRUYER est nommée au Conseil d'Administration de la résidence.

- **Commission "Tourisme Center Parcs et économie locale"** : l'ordre du jour de la prochaine réunion est défini : bilan de la saison estivale, projets et réglementation de la publicité.

Pour protéger son horizon et améliorer le cadre de vie de ses habitants, l'ancienne municipalité avait initié un travail sur un règlement local de publicité. M. le Maire souhaite continuer dans cette direction et protéger tous les monuments remarquables que compte Roybon. Florence Margaron a donc pris attache avec les services de l'Etat compétents en la matière et se propose de relancer la réflexion en commission pour lutter contre une prolifération anarchique de la publicité induite par le développement de l'attractivité de notre village et en se basant sur l'évolution de la réglementation à partir du 1 juillet 2015.

- **Travaux de voirie** : des travaux d'élagage ont été réalisées. Les devis demandés pour la l'utilisation d'une épareuse ont permis de réaliser 3 000 € d'économie, laquelle permet de financer le passage du lamier (40 heures de travaux entre fin octobre et début novembre pour 5 chemins)

- **Responsables de quartiers** : la commune de Roybon est répartie en 10 quartiers. Le centre-bourg est répartie en 4 quartiers. 32 - 2014

Les responsables de quartier seront nommés prochainement. Cette mise en place de comités de quartiers permet de faire participer les habitants plus activement à la vie de la commune et

permet une meilleure réactivité des services de la commune et des élus pour répondre aux problématiques de chacun.

Chacun des trois cantonniers pourra intervenir sur les quartiers délimités grâce aux fiches de liaison instituées.

Monsieur Vicat présente au Conseil municipal les caractéristiques de la voirie communale : 65 kms de chemins communaux dont 50 goudronnés.

Ces 50 km représentent 60km linéaires de fossés, 800 heures de fauchage, 200 heures de lamier et 750 T d'enrobée.

Réaliser ces travaux durant le mandat est estimé à un coût de 1 430 000 €

- **Assurance des bénévoles** : la compagnie d'assurance Groupama a adressé l'attestation selon laquelle les bénévoles sont assurés pour les travaux de la rénovation de la salle du Conseil.

- **Ancien collègue** : travaux d'installation de radiateurs dans plusieurs salles dont l'actuelle Salle du Conseil et l'ancienne cuisine.

- **SDH - HLM les Baytières** : pétition des locataires contre la démolition de la troisième rangée d'immeubles. Plusieurs réunions entre SDH et locataires se sont tenues. Une réunion est prévue entre Monsieur le Maire et la SDH le 21 octobre.

- **Gestion du parc locatif communal** :

* une rencontre a eu lieu avec la société SIRES, qui gérait jusqu'en 2011 le parc locatif de la commune de Roybon.

* la société Habitat et Développement a adressé le devis de sa proposition d'intervention : audit du parc locatif, calcul et recherche de financements pour l'amélioration de la qualité énergétique des logements et du confort des locataires.

- **Urbanisme** : fermeture prochaine de la DDT de la Côté Saint André et prise de compétence par Bièvre Isère pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

- **Multi-accueil** : 19 places seront occupées dès janvier.

- **Cérémonie du 11 novembre** : les élèves de l'école primaire participeront à la cérémonie. La forme de leur participation n'est pas arrêtée.

Florence Margaron précise que la Grande Guerre est enseignée en cycle 3.

Florence Margaron précise que l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) en partenariat cette année avec l'éducation nationale organise un concours des petits artistes de la mémoire pour la commémoration de la grande Guerre. Elle propose de s'inspirer de cette initiative pour préparer pendant le temps Tap, la commémoration du 11 novembre. Cette participation sera basée sur le volontariat des familles et des élèves.

- **Rencontre avec Philippe Rozand** : proposition de 2 ou 3 sessions de kayak sur le lac de Roybon et d'un projet annuel d'animation sur le lac.

- **Repas des aînés** : la date est fixée au 29 novembre. L'organisation de ce repas est à la charge du CCAS.

- **Commémoration des Harkis de Roybon** : une rencontre entre Elisabeth Roux et Monsieur Kabri s'est tenue pour rassembler des informations. Une commission va être organisée pour préparer la commémoration.

- **Bièvre Isère Communauté** : Le Haut Débit sera installé sur la commune de Roybon dans les prochaines années.

La société Epora, qui offre des services de recherche et d'investissement foncier aux collectivités, a été présentée.

Monsieur le Maire souhaite qu'un plan d'aménagement du village soit réalisé, planifié et estimé sur plusieurs années.

- **Ordures ménagères** : une taxe sur les ordures ménagères sera instituée prochainement sur le territoire Bièvre Isère, à la place d'une redevance.

Les habitants de la commune de Roybon seront avantagés grâce à cette méthode.

Clôture de la séance à 20h25.

